

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 30 avril 2026 à 18 heures 30**

Présents : M. VERON Cedrick, MME LAUBEPIN Martine, M. PESENTI Jean-Pierre, MME PIELLE Françoise, MME CHARPENEL Brigitte, MME PASCALIN Emmanuelle, MME FRANÇON Rachel, M. FARDIN Thibaud, MME Marie- Paule BOUCHARD, MME JACQUIN Anne, MME Carole CHEYRON DESLYS.

Absents excusés : M. Olivier MATHEY (pouvoir à MME Carole CHEYRON DESLYS), M. DROPIEWSKI Ludovic (pouvoir à MME LAUBEPIN Martine), M. PAREDES Guillaume (pouvoir à M. VERON Cedrick), M. NOËL Rémi (pouvoir à FARDIN Thibaud).
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Martine LAUBEPIN a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation compte rendu Conseil Municipal du 9 avril 2026

Mme Carole CHEYRON DESLYS souhaite modifier son intervention du point 3 que l'augmentation des indemnités des élus est non de 27% mais de 81% incluant les charges sociales.

Résultat du vote : Pour 14, abstention 1

2- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, vu l'article 1640 B du Code Général des Impôts, il doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Le produit fiscal attendu s'élève à 260 750 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide de voter les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 32,33* %
- Taxe foncière (non bâti) 117,94 %
- Taxe habitation 9,27 %

* 16,82% (taux communal) +15,51% (ancien taux départemental)

Résultat du vote : Pour 15

3- Tarifs eau / assainissement au 1er juillet 2026 :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des tarifs Eau et Assainissement pour la période de facturation du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Une nouvelle tarification est à l'étude et sera en vigueur en juillet 2027.

Le Conseil municipal délibère et décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

Eau :

- Abonnement annuel : 84,08 €
- Prix au m³ d'eau consommé :

de 0 à 200m ³	de 201 à 400 m ³	plus de 401 m ³
1,20€	2,75€	4,00€

- Droit de branchement au réseau 850 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) 1 600 €

Intervention réseau d'eau :

- Forfait intervention à la demande de l'utilisateur : 80 € (casse, détérioration, fermeture /ouverture...)
- Impossibilité ou refus de relève du compteur : 80 €
- Remplacement d'un compteur détérioré par l'utilisateur : 135 €

Assainissement :

- Abonnement annuel 57,20 €
- Prix au m³ d'eau consommé 0,80 €
- Droit de branchement au réseau 1 600 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) 3 000 €

A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

Résultat du vote : Pour 15

4- Vote du budget primitif 2026 – commune :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune, le projet avait été préalablement transmis aux conseillers municipaux. Monsieur le Maire présente quelques modifications suite à des erreurs matérielles :

1) Montant insuffisant prévu sur le compte 60612 (énergie)

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Cpt 60612	+15300					Cpt 021	-15300
Cpt 023	-15300						

2) Absence de somme prévue sur le compte 7067 (redevance service périscolaire)

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Cpt 7067	+10000	Cpt 7473	-10000				

Projets d'investissement 2026 :

- Travaux de voirie : 30 000€ (réfection route de la carte)
- Logements travaux divers (réfection chaudière)
- Ecole : aménagement de la cour de l'école 55 000€ (changement de la structure en bois,)
- Aménagement acoustique espace Peyrolles
- Maison des associations : parc de jeux jeune enfant,
- Vidéo surveillance :
- Acquisition du terrain famille Casera : 60 000€
- Travaux précédemment prévus : sécurisation place du château deuxième devis demandé, apprentis maison de la nature : subvention accordée en attente de rencontre avec la société de chasse.

Projet en section fonctionnement :

- Embauche à l'école sur le périscolaire et le ménage

Le budget primitif 2026 s'équilibre donc à 629 201,58 € en section d'investissement (au lieu de 644 501,58€) et 947 185,65 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2026 de la commune.

Résultat du vote : Pour 12, contre 2, abstention 1

5- Vote du budget primitif 2026 – service eau assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 du service eau assainissement, qui s'équilibre à 480 798,31 € en section d'investissement et 435 820 € en section de fonctionnement.

Projet 2026 :

- Evacuation des boues sur les STEP (prévu en dépenses de fonctionnement)
- Travaux sur Margerie démarrage au 18 mai

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2026 du service eau assainissement.

Résultat du vote : Pour 15

6- Délibération désignation représentants Commission Locale des Charges Transférées :

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 27 avril prochain, a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément aux obligations réglementaires précisées à l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts.

Cette commission est chargée d'évaluer, lors de chaque transfert de compétence, le coût net des dépenses transférées, entre les communes membres et la Communauté de Communes. Elle rend ses conclusions sous forme d'avis obligatoire lors de chaque transfert de charges, ceci afin de déterminer l'attribution de compensation à verser à chaque commune membre.

Il appartient au Conseil Communautaire de déterminer la composition de la CLECT, à la majorité des 2/3, étant précisé que deux règles doivent être respectées :

- D'une part, chaque commune doit être représentée,
- Et, d'autre part, chaque commune doit décider elle-même des conseillers municipaux qui la représenteront en commission.

Il a été proposé le maintien de la composition antérieure à savoir 19 titulaires et 19 suppléants.

Le conseil municipal est invité à désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer :

- Titulaire : Jean-Pierre PESENTI
- Suppléant : Martine LAUBEPIN

Résultat du vote : Pour 15

7- Proposition membres Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Les établissements publics de coopération intercommunale, soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (art. 1609 nonies C du CGI) doivent créer une Commission Intercommunale des Impôts directs (art 1650-A du CGI), dans la limite des deux mois suivants l'installation du Conseil Communautaire.

Composée de 11 membres comprenant outre le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), 10 commissaires titulaires (et 10 commissaires suppléants), cette commission exercera ses compétences au regard des locaux professionnels, biens divers et établissements industriels, mais particulièrement dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

La durée du mandat des commissaires est identique à celle des conseillers communautaires.

La création de la CIID devant intervenir rapidement, nous sommes invité à faire parvenir une liste de proposition de 1 titulaire et 1 suppléant répondant aux critères ci-après :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- Etre âgé de 18 ans révolus au moins,
- Jouir de ses droits civils,
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer :

- Titulaire : Jean-Pierre PESENTI
- Suppléant : Martine LAUBEPIN

Résultat du vote : Pour 15

8- Nomination référents ambroisie :

À la suite du renouvellement de l'équipe municipale l'association Stop Ambroisie nous rappelle l'obligation de nommer au moins 2 référents pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer :

Référents : Brigitte CHARPENEL, Rachel FRANÇON

Résultat du vote : Pour 15

9- Délibération approbation de la Convention Territoire Globale (CTG) 2026-2030 :

Point annulé

10- Questions diverses :

- Marie-Paule BOUCHARD demande où sont prévues les implantations des caméras de vidéo protection :
Les implantations envisagées sont au niveau de la Maison de la nature et du point d'apport volontaire.

Séance levée à 19H10